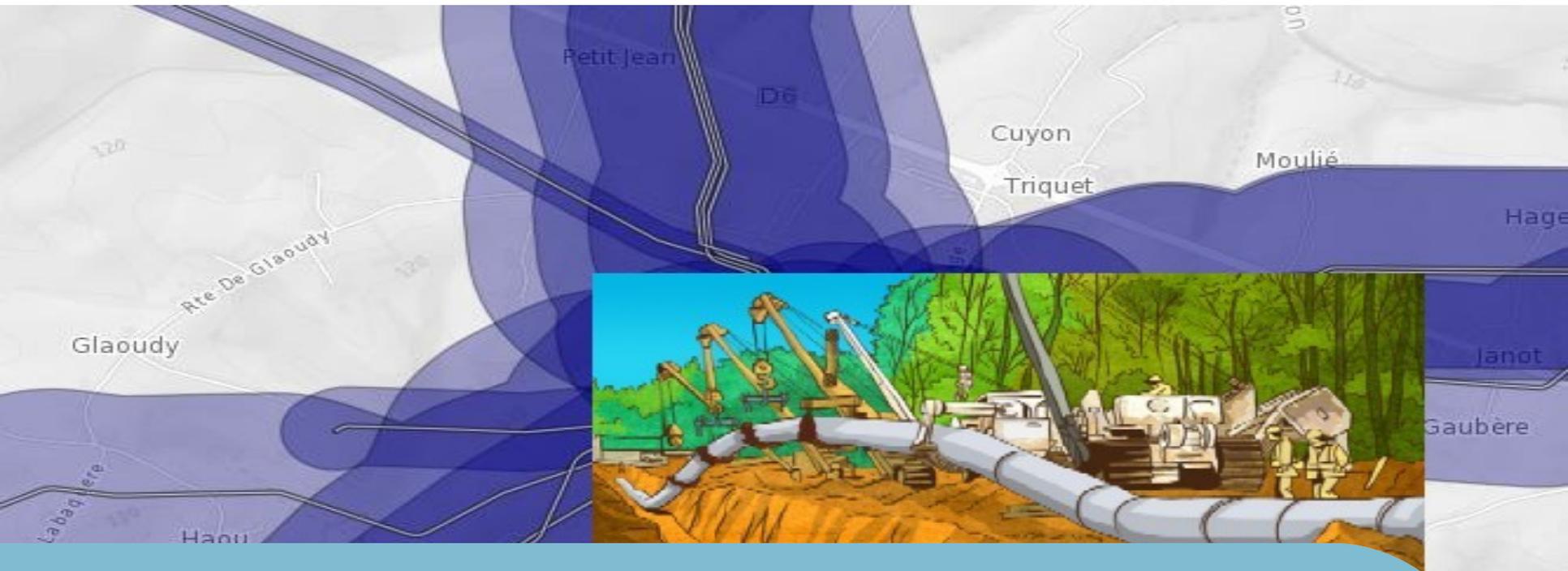


# Canalisations de transport de matières dangereuses Géostandard COVADIS

Réunion plénière du 28 janvier 2015



# Sommaire

- ◆ Contexte, origine de la demande, particularités
- ◆ Contenu synthétique
- ◆ État d'avancement de l'instruction
- ◆ Questions, difficultés

## Contexte

- ◆ L'ordonnance n°2010-418 du 27 avril 2010 complétée par le décret 2012-615 du 2 mars 2012 institue une nouvelle famille de SUP relatives aux canalisations TMD pour la **maîtrise de l'urbanisme**
- ◆ 50 000 km de canalisations, 10 000 communes impactées
- ◆ Transport de gaz, de produits chimiques et d'hydrocarbures
- ◆ Tous les arrêtés pris en 2017

## Contexte

- ◆ 3 Niveaux de SUP pour chaque générateur (canalisation ou installation annexe) en fonction des conséquences d'un phénomène accidentel
- ◆ Distances d'effet des SUP définies par les transporteurs (études de danger) et validées par les DREAL
- ◆ Notion de générateur à construire (données disparates fournies par les transporteurs)

## Origine de la demande

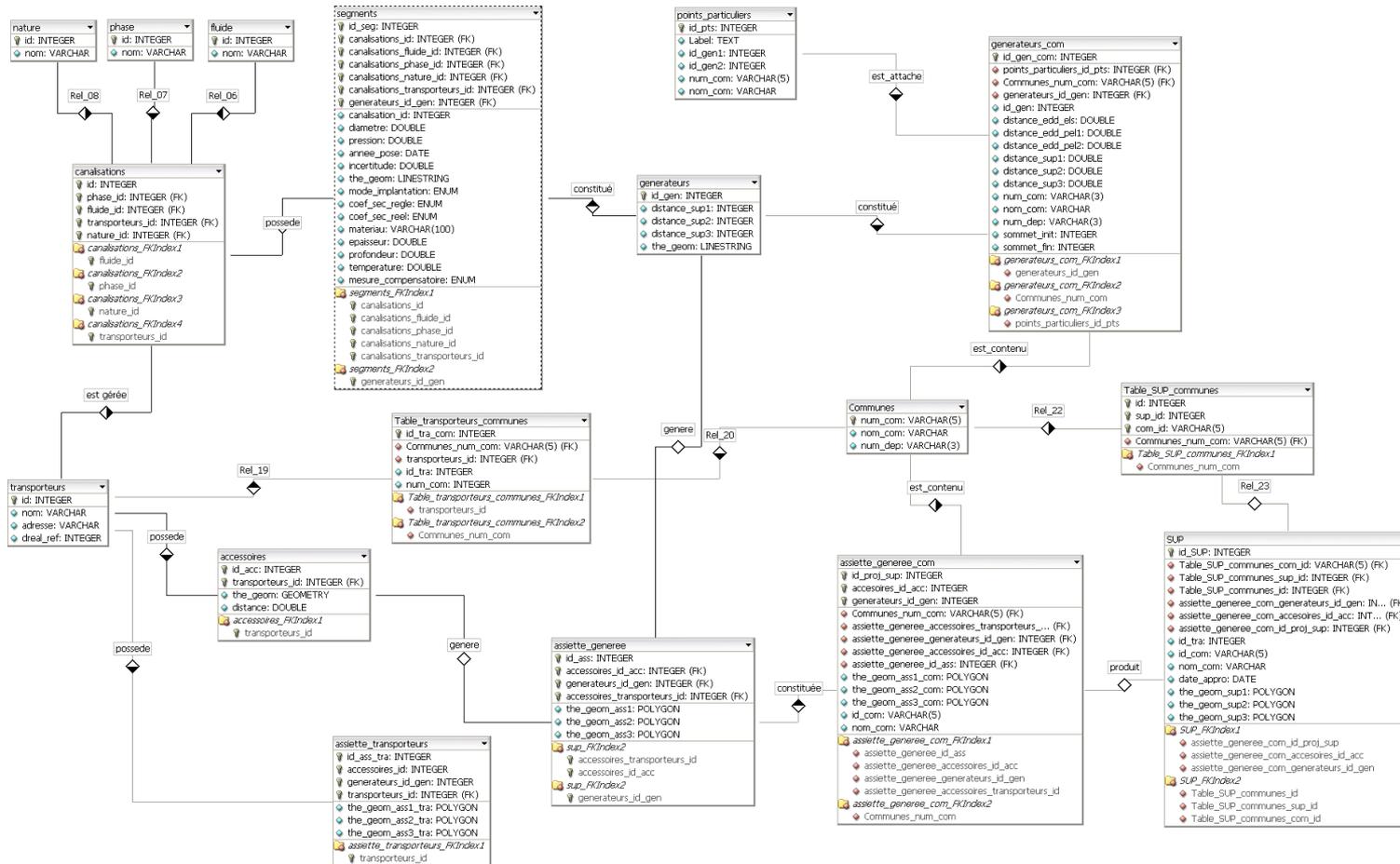
- ◆ Cerema sollicité pour :
    - ◆ Constituer une base nationale des canalisations et installations annexes POUR l'élaboration des SUP MU
    - ◆ Aider les DREAL à établir les arrêtés
    - ◆ Constituer une base nationale des SUP MU validées compatible avec le standard SUP et la diffuser
- => le géostandard CTMD est un « produit dérivé » de cette opération

## Particularités

- ◆ Production centralisée (standardisée de fait)
- ◆ Restrictions de diffusion
  - ◆ Les canalisations n'ont pas vocation à être diffusées telles quelles aux DDT
  - ◆ Diffusion restreinte des SUP via les services web (uniquement les SUP de niveau 1) ; discussion en cours avec la DGALN pour la diffusion sur le GdU
  - ◆ Pas de diffusion web des canalisations pour l'instant
- ◆ Prise en compte du standard SUP CNIG existant

# Contenu synthétique

# Modèle d'exploitation



## Contenu synthétique

- ◆ Tables métier

- ◆ Canalisations,

- ◆ Installations annexes

- ◆ Réseaux



générateurServitude

- ◆ Tables issues du standard CNIG

- ◆ AssietteServitude

- ◆ Servitude

- ◆ ActeServitude

- ◆ OrganismeGestionnaire

- ◆ Divers

- ◆ DREAL sites et DREAL coordinatrices

- ◆ Communes

## État d'avancement de l'instruction

- ◆ Rapporteurs : Yves Bonin, Romain Bouzige (Dter Med),
- ◆ Contributeurs :
  - ◆ Christian Rollet (secrétariat COVADIS)
  - ◆ Jean Boesch (DGPR/SRT/BSEI)
  - ◆ DREAL Coordinatrices (Aquitaine, Ile de France, Lorraine, Rhône alpes, Pays de la Loire)

# État d'avancement de l'instruction

- ◆ Parties rédigées

- ◆ A – présentation du standard
- ◆ B1 – Description et exigences générales

=> Vont être soumises à la relecture de la DGPR et des DREAL

- ◆ En cours de rédaction

- ◆ B2 – modèle conceptuel
- ◆ B3 – Catalogue de données

- ◆ Les autres parties ne sont pas entamées

## Difficultés, questionnement

- ◆ Frontières entre standard CTMD et standard SUP ?
  - ◆ Tables des canalisations vs tables des générateurs
- ◆ Contraintes du standard SUP qui influe la modélisation des données métier

Exemple : dans le modèle CTMD, une canalisation appartient à un réseau (avec un fluide donné).

Un gestionnaire peut avoir la responsabilité de plusieurs réseaux.

La relation se fait naturellement entre le gestionnaire et le réseau, et non entre le gestionnaire et le générateur

## Difficultés, questionnement

- ◆ Notion de SUP pour un réseau de canalisation difficile à concilier avec la présentation du standard
  - ◆ Arrêté mono-transporteur sur un département
  - ◆ Arrêté multi-transporteurs sur une commune
- ◆ Règles de nommage complexes et inappropriées
- ◆ Standard SUP à réviser pour les catégories I1, I3 et I5

# Merci

Yves Bonin

+33 (0)4 42 24 79 44

yves.bonin@cerema.fr



Centre d'études et d'expertise sur les risques,  
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Direction territoriale Méditerranée

